

TABLEAUX D'AVANCEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Accès au grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe

Année 2026

BAREME INDICATIF

Ce barème complète l'étude individuelle des dossiers des promouvables

1- Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis favorable	non pondéré
Avis défavorable (avis circonstancié obligatoire)	non pondéré

2 - Ancienneté

Ancienneté dans le grade d'adjoint ppal de 2 ^{ème} classe	2 pts/an (limité à 25 ans)
Ancienneté dans le corps d'ADJAENES	1 pts/an (limité à 25 ans)
Ancienneté générale de service	1 pts/an (limité à 30 ans)
Discriminant n°1	Ancienneté de grade
Discriminant n°2	Ancienneté générale de service
Discriminant n°3	Accès au corps par concours

3 - Exercice de fonctions particulières

Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables

Gestionnaire matériel EPLE par intérim

<i>(durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	20 pts
<i>(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	15 pts

Chef de bureau et de responsable de service ou de composante par intérim

<i>(durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	20 pts
<i>(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	15 pts

Adjoint au chef de bureau ou équivalent 15 pts

Technicien comptable dans une agence comptable - valideur SIFAC	15 pts
Technicien comptable <u>par intérim</u>	10 pts
<i>(durée d'exercice minimale de 3 mois pendant l'année de référence)</i>	

4 - Environnement professionnel

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans en continu	5 pts
Exercice de missions annexes - tutorat /formation	non pondéré
Exercice des fonctions dans une structure dont la dotation en personnels ATSS est inférieure à 3 ETP (attention particulière)	non pondéré

**TABLEAUX D'AVANCEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Accès au grade d'adjoint principal de 2^{ème} classe**

Année 2026

BAREME INDICATIF

Ce barème complète l'étude individuelle des dossiers des promouvables

1- Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis favorable	non pondéré
Avis défavorable (avis circonstancié obligatoire)	non pondéré

2 - Ancienneté

Ancienneté dans le corps d'ADJAENES	2 pts/an (limité à 25 ans)
Ancienneté générale de service	1 pts/an (limité à 30 ans)
Discriminant n°1	Ancienneté de grade
Discriminant n°2	Ancienneté générale de service
Discriminant n°3	Accès au corps par concours

3 - Exercice de fonctions particulières

Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables

Gestionnaire matériel EPLE par intérim

<i>(durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	20 pts
<i>(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	15 pts

Chef de bureau et de responsable de service ou de composante par intérim

<i>(durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	20 pts
<i>(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence)</i>	15 pts

Adjoint au chef de bureau ou équivalent 15 pts

Technicien comptable dans une agence comptable - valideur SIFAC	15 pts
Technicien comptable par intérim	10 pts
<i>(durée d'exercice minimale de 3 mois pendant l'année de référence)</i>	

4 - Environnement professionnel

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans en continu	5 pts
Exercice de missions annexes - tutorat /formation	non pondéré
Exercice des fonctions dans une structure dont la dotation en personnels ATSS est inférieure à 3 ETP (attention particulière)	non pondéré